



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 30/11/2022	Dossier complet le : 30/11/2022	N° d'enregistrement : 2022-6587
--	---	---

1. Intitulé du projet

Projet d'extension du bâtiment de production existant et construction d'un nouvel entrepôt logistique, sur le site GIFFARD à Saint-Léger-de-Linières (49).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **GIFFARD ET COMPAGNIE**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Monsieur GIFFARD Bruno, Président du conseil d'administration**

RCS / SIRET **0 5 4 2 0 0 2 1 7 0 0 0 3 9** Forme juridique **SA à Conseil d'Administration**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
1.b) Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement. 39.a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² .	<p>Rubriques concernées par le projet : 1510 (E), 2220 (E).</p> <p>La superficie globale d'assiette du site GIFFARD est de 6,6 ha, dont 3,76 ha font l'objet des extensions visée par la présente demande d'examen au cas par cas, en raison de la construction de bâtiments pour une surface totale de plancher de 18 357 m² (9500m² en phase 1 + 8857m² en phase 2).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction de nouveaux bâtiments pour la réalisation d'une nouvelle unité de production (extension du bâtiment existant) et l'augmentation des capacités de stockage de matières premières et produits avec la construction d'un nouveau bâtiment logistique.

Ces constructions seront réalisées en 2 phases, pour une emprise au sol totale des bâtiments d'environ 18 350 m², faisant l'objet de la demande d'examen au cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

La société GIFFARD & CIE connaît une forte croissance de son activité. Afin de répondre à ses objectifs de production, l'entreprise projette la réalisation d'extensions sur les zones production et logistique pour atteindre à terme une capacité de production de 40 millions de bouteilles par an.

Ces extensions détaillées ci-après incluent l'implantation d'une nouvelle unité de production et d'embouteillage de liqueurs et la construction d'un entrepôt logistique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet de développement du site de Saint-Léger-de-Linières se présente en 2 étapes successives :

- Phase 1 : Extension du bâtiment de production existant à l'est, dans la continuité directe du site existant, avec implantation d'une nouvelle unité de production et d'embouteillage de liqueurs. Il est à noter que durant cette 1ère phase, le bâtiment logistique n'étant pas encore construit, cette extension comportera aussi une partie dédiée au stockage de matières premières et de produits finis. La durée prévisionnelle pour cette 1ère phase est de 1 à 2 ans (2023-2024) ;

- Phase 2 : Construction d'un nouveau bâtiment logistique (entrepôt) pour le stockage de l'ensemble des produits finis, sur une nouvelle emprise située en face du site existant. Cette 2ème phase sera également divisée en 2 périodes, avec une construction de l'entrepôt en 2 temps (5 - 10 ans).

Il est à noter que le site GIFFARD actuel est autorisé au titre de la réglementation ICPE (rubrique 2220).

Le projet inclut l'augmentation progressive de la capacité de traitement de la station de traitement des effluents, afin de répondre à l'augmentation de la charge des effluents et absorber l'augmentation des volumes à traiter, liées à l'augmentation future de la production des sirops et liqueurs.

Deux nouveaux bassins de rétention pour les eaux d'extinction d'incendie sont réalisés en lien avec la construction des nouveaux bâtiments : le premier est déjà réalisé au nord du bâtiment de production existant après construction de l'extension de 1000 m² en 2022, et le deuxième sera réalisé sur le site logistique (Phase 2), au nord-ouest du bâtiment. Ces bassins de rétention permettront de recevoir l'ensemble des eaux d'extinction d'un éventuel incendie. Sur chaque zone, une vanne d'orientation bidirectionnelle reliée au système de détection incendie, permet de diriger les eaux collectées soit vers le réseau communal (bassins d'orages de la ZA) soit vers les bassins de rétention, en cas de déclenchement d'un incendie, pour éviter toute pollution du réseau collectif. En cas de pollution des eaux collectées dans les bassins de rétention, celles-ci seront envoyées sur un site de traitement agréé.

Il n'y a pas de travaux prévus en dehors du périmètre ICPE.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités de la société GIFFARD sont existantes sur le site actuel et autorisées au titre de la réglementation ICPE.

Le nouveau site permettra d'accueillir, à terme, l'ensemble des activités de production et de logistique de l'entreprise sur un seul et même site, générant une optimisation des flux (approvisionnement et gestion des matières premières, et gestion des commandes des produits finis avec optimisation des transports par camions).

Les deux bâtiments (production et logistique) constituent un seul périmètre ICPE, mais sont séparés par une voie de circulation communale (Rue Yves Chauvin).

Les deux sites fonctionnant de manière indépendante, cette séparation ne pose pas de problème au niveau de l'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site existant de GIFFARD & CIE sur la ZAC de Saint-Léger-des-Bois à Saint-Léger-de-Linières est régulièrement autorisé au titre de son Arrêté Préfectoral du 09 février 2016.

Dans le cadre des modifications envisagées par le projet d'extension, un dossier de porter-à-connaissance sera déposé en Préfecture.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du site actuel (sans extension) :	28 194 m ² , dont 7 627 m ² construits
Assiette du site de production, en zone Nord, après extension), (Phase 1 du projet) :	45 248 m ² , dont 17 127 m ² construits
Assiette du site logistique, en zone Sud (Phase 2 du projet) :	20 589 m ² , dont 8 857 m ² construits

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parc d'activités de Saint-Léger-des-Bois,
Rue Yves Chauvin
49170 Saint-Léger-de-Linières

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 4 1' 4 6 " 520 Lat. 4 7° 2 8' 1 0" 230

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

AP d'autorisation du 09 février 2016 :

Le site a fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation.

Le site existant de GIFFARD est constitué d'un bâtiment permettant le stockage de matières premières, la fabrication et l'embouteillage de sirops, ainsi que le stockage et l'enlèvement des produits finis. Cette installation a subi plusieurs évolutions depuis 2016, afin d'ajouter et de modifier des installations comme les chaudières du local chaufferie et une première extension du bâtiment de 1000 m² (février 2022).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus proche, le site est localisé à (voir notice descriptive PS1) : -1,3 km de la ZNIEFF I, n°520220034, "Zones de bocage naturel et mares à l'ouest de Saint-Lambert-la-Potherie"; -0 km (inclus) de la ZNIEFF II, n°520007294, "Bocage mixte Chêne pédonculé - Chêne tauzin à l'ouest d'Angers". 14 autres ZNIEFF sont localisées dans un rayon de 10 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Léger-de-Linières ne fait pas partie des communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels ni d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé au sein de la base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués (BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 7,3 km du site (voir notice PS1) : - Site N2000 directive habitats (ZSC FR5200630) "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette", - Site N2000 directive Oiseaux (ZPS FR5210115) "Basses vallées angevines et prairies de la Baumette".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct ne sera réalisé dans le milieu naturel, que ce soit dans les masses d'eau superficielles ou souterraines. L'alimentation en eau potable du site s'effectue uniquement sur le réseau public AEP.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ne sera réalisé au niveau des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales du site (toitures et voiries) sont captées et collectées par un réseau d'eau pluviales et conduites vers les bassins tampons de la ZAC prévus à cet effet, avant d'être rejetées au réseau public, jusqu'à l'exutoire du Brionneau à environ 5 km au Nord du site, collectant les eaux du bassin versant concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais / remblais sera recherché.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais / remblais sera recherché.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de diagnostic écologique a été réalisée en 2022 et jointe avec la notice descriptive accompagnant le présent Cerfa (voir PS1). Cette étude conclut que les enjeux en termes d'habitats, de faune et de flore sont faibles à modérés. Un certain nombre de mesures de prévention, de réduction et d'accompagnement sont préconisées qui seront mises en oeuvre lors de la réalisation du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées ne porteront pas atteinte à l'intégrité des sites du réseau Natura 2000 en raison des éloignements importants. Voir carte de localisation et notice descriptive PS1.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'une des parcelles concernée par le projet (Phase 1 : extension du bâtiment de production) est une actuellement une parcelle du site GIFFARD "vierge" accueillant une prairie temporaire. L'autre partie du projet (Phase 2) concernant le nouveau bâtiment logistique est une ancienne parcelle agricole actuellement sans production et dédiée à l'accueil futur d'activités. Les sites concernés par l'extension sont des sites intégrés au parc d'activités et donc dédiées à des aménagements industriels (zonage 1AUYd2 du PLU).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Léger-de-Linières n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels. Le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Maine-et-Loire mis à jour en 2020 mentionne cependant la présence du risque "feu de forêt" au regard des zones boisées présentes sur la commune. Ce risque sera pris en compte au niveau du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des effluents sont pris en charge par une station d'épuration interne et sont traités ensuite sur une STEP collective intercommunale. Les rejets atmosphériques des installations sont conformes à la réglementation en vigueur.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site GIFFARD de Saint-Léger-de-Linières fonctionne depuis 2016 sur un rythme de production actuel d'environ 10 millions de bouteilles/an, et engendre un trafic global d'environ 60 véhicules/jour (25 PL/j et 35 VL/j). L'augmentation prévisionnelle du trafic est estimée, à terme, après réalisation des 2 phases du projet et en plein régime de production (40 millions de bouteilles/an) de 105 véhicules/jour supplémentaires (55 PL/j et 50 VL/j). Le trafic total est donc estimé à terme à 80 PL/jour et 85 VL/jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'installation est localisée dans un parc d'activités, qui induit des bruits principalement en raison du trafic et au chargement des camions des autres activités industrielles. L'activité GIFFARD est elle même à l'origine de bruits en lien avec le trafic. Toutes les activités de GIFFARD ont lieu dans des bâtiments fermés. L'installation respectera les valeurs limites en limite de propriété, de nuit comme de jour, tout comme les émergences aux ZER les plus proches.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les installations projetées ne produisent pas d'odeurs importantes. De plus, les stockages des matières premières (liqueurs, arômes), ainsi que la station de traitement des effluents seront situés dans des bâtiments fermés. Les produits stockés en silos et cuves extérieurs (sucre et alcool) sont inodores.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site de GIFFARD ne dispose pas d'équipements susceptibles de générer des vibrations significatives dans l'environnement immédiat du site. Les principales sources de vibrations sont liées au trafic de poids lourds mais resteront limitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est susceptible d'induire des émissions lumineuses par l'éclairage extérieur du site (voies de circulation) en période nocturne et hivernale, de manière limitée aux horaires de fonctionnement du site.</p> <p>Le site est localisé dans une zone d'activités, impliquant un éclairage des voiries et des bâtiments par mesure de sécurité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site dispose d'installation de combustion (chaudières) et de production de froid respectant la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent liquide n'est rejeté dans le milieu naturel. Les effluents process sont collectés et traités sur une station de traitement interne avant renvoi vers la STEP intercommunale. Les eaux usées sanitaires sont directement prises en charge par le réseau public d'assainissement (STEP de Saint-Lambert-la-Potherie). Les eaux pluviales sont collectées et traitées par le réseaux de la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents process sont collectés et traités sur une station de traitement avec rejet vers la STEP communale. Les eaux usées sanitaires sont directement prises en charge par le réseau public d'assainissement (STEP de Saint-Lambert-la-Potherie). Les eaux pluviales sont collectées et traitées par le réseaux de la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site produit des déchets non dangereux (type DIB, plastique, papier, cartons, bois) ainsi que des déchets organiques fermentescibles (marcs et boues). Ces déchets seront collectés et traités au sein des filières ad'hoc. Par ailleurs, les déchets assimilés aux ordures ménagères, produits par le personnel présente sur site en journée, sont et resteront collectés par une entreprise agréée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté pour les extensions (bâtiment de production et bâtiment logistique) font parties des terrains alloués à la zone d'activités de Saint-Léger-des-Bois, destinés à accueillir des activités industrielles. Par ailleurs, aucune zone de protection patrimoniale, culturelle ou archéologique n'est présente autour du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles agricoles concernées par le projet n'accueille plus de cultures. La parcelle "Est" accueillant la future extension du bâtiment de production est une prairie temporaire. La parcelle concernée par le bâtiment logistiques est une surface gelée sans production.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il existe un projet, situé à proximité du site à l'est du domaine des Écots (à environ 500m à l'est du site) ayant fait l'objet d'une étude d'impact en 2021 et en attente de son autorisation. Le projet a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur au 25 juin 2021.

Il s'agit d'un projet de centrale solaire (photovoltaïque) engendrant une perturbation pour les espèces d'oiseaux pouvant nidifier ou se reproduire actuellement sur ce site (chardonneret élégant, linotte mélodieuse, fauvette des jardins, alouette des champs). Les mesures d'adaptation du calendrier des travaux et du suivi des mesures de protection en période de travaux ont été préconisées sur ce projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Traitement des eaux :

- Le site possède une station de prétraitement pour ses effluents industriels dont la capacité de traitement et le procédé seront améliorés en phase avec le projet d'extension, ce qui permettra de garantir des objectifs de qualité des rejets vers le réseau d'assainissement collectif ;
- Les bassins d'orages de la ZAC ont été dimensionnés pour les eaux pluviales des établissements qui s'implantent sur la ZAC. Le projet respectera les préconisations du règlement de la ZAC.

Biodiversité :

Les mesures nécessaires à la protection des espèces seront mises en oeuvre, en particulier pendant la période des travaux et en particulier pour la protection de l'avifaune.

La notice descriptive du projet ainsi que le rapport d'étude de diagnostic écologique de 2022, joints au présent formulaire, apportent des éléments détaillés sur ces mesures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur l'extension d'un site de production actuellement autorisé au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Les nouveaux aménagements prévus (extension du bâtiment de production (phase 1) et construction d'un nouveau bâtiment logistique (phase 2) sont prévus au sein d'une zone d'activité existante et destinée à l'accueil des activités industrielles. Le projet n'induit pas d'incidences notables sur l'environnement, et des mesures d'accompagnement seront mises en oeuvre (nichoirs pour oiseaux, haies arbustives).

Il est en ce sens jugé que les modifications ne nécessitent pas une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Sont jointes au présent formulaire Cerfa, la notice descriptive du projet (Pièce supplémentaire - P51) et ses annexes, dont le rapport d'étude de diagnostic écologique du bureau d'études Socotec de 2022.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Léger-de-Linières

le, 29/11/2022

Signature



